



## **Un Verger hautes tiges pour demain?**

*Obtenez un soutien jusqu'à 4.812 € lors de la plantation !*

### **Règlement de l'appel à candidature 2021**

**PlantC** est la première interface entre les entreprises et les citoyens désireux de contribuer à la transition rurale en finançant des infrastructures durables, locales et productives : taillis, haies, aménagements agroforestiers, miscanthus et des vergers.

**Le Pressoir d'Hortus** est une société coopérative au service de l'arbre fruitier et de ses associés. Depuis la plantation, en passant par la taille, jusqu'à la valorisation des fruits, elle permet le développement et l'entretien d'écosystèmes vergers productifs et durables.

Les deux structures s'associent dans le cadre de cet appel pour atteindre leurs missions respectives et permettre à un candidat de déclencher un projet de plantation grâce à différentes aides cumulées.

**Le présent règlement fixe les modalités de participation au concours qui permettra au lauréat d'économiser jusqu'à 4.812,5 € sur l'installation de son verger.**

#### **Art. 1 : Objet**

Dans le cadre du partenariat entre PlantC et le Pressoir d'Hortus, un appel à candidature est lancé pour l'installation d'un verger d'environ 1 hectare avec 55 arbres hautes tiges avec des variétés fruitières issues du Centre wallon de Recherches agronomiques (CRA-W) reprises dans la "Subvention à la plantation de la Région wallonne".

Cet appel à candidature est organisé sur le territoire de la Wallonie et ce, conformément aux dispositions ci-après. Il vise une ferme située idéalement à moins de 60 km du siège social du Pressoir d'Hortus (Froidlieu, 6920 Wellin).

## Art. 2 : Objectifs

L'appel à candidature a pour but :

- De déclencher la création d'un verger au sein d'une ferme d'élevage qui souhaite se diversifier via la filière fruits de vergers hautes tiges.
- De stimuler la création de prés-vergers dans le cadre de projets économiques viables.
- D'offrir au lauréat une mise en lumière de son projet agricole.

## Art. 3 : Public visé

- Le candidat a un projet économique qui intègre le verger hautes tiges.
- Le candidat dispose d'un numéro de producteur en Wallonie.
- Le candidat est une personne physique ou une personne morale.
- Le candidat est à titre principal ou accessoire sur l'exploitation.
- Le candidat est propriétaire de la prairie visée, à proximité des installations, apte à l'implantation d'un verger de 55 arbres.
- Le candidat dispose de son propre cheptel ovins ou bovins pour la production de viande et/ou de lait et garantira le pâturage du verger. Les prés de fauche ne seront pas retenus.
- Le concours ne concerne que des nouveaux projets de vergers (pas de devis signé en cours)

## Art. 4 : Conditions de participation

L'appel est ouvert au public visé présenté ci-dessus. Seules les candidatures rentrées via le « formulaire de candidature » seront retenues.

Le dossier est disponible :

<https://forms.gle/mWf5vfzmNN1EEifN8>

Les candidats devront justifier le projet économique visé par l'implantation du verger.

Par la soumission d'une candidature, le participant adhère de facto au présent règlement.

Chaque participant ne peut présenter qu'une seule candidature et un seul projet.

## Art. 5 : Dotation

Le lauréat recevra, pour maximum 55 arbres (budget d'environ ~7000 €) :

1. Un apport de 20 % par PlantC, sous réserve de la collecte des fonds par PlantC, selon le calendrier (art.14) et moyennant la signature d'une convention visant à assurer la pérennité du projet (pour plus d'infos [contact@plantc.be](mailto:contact@plantc.be)).
2. Une réduction de 20 % par le Pressoir d'Hortus sur les frais de mise en place.
3. Moyennant la validation par la Région Wallonne du "Subside à la plantation", une réduction de 37,5 € peut également être attribuée. Attention, le lauréat devra avancer cette somme par le règlement de la facture au Pressoir d'Hortus SC. Le lauréat est responsable face aux conditions de l'aide wallonne.  
(<http://forms6.wallonie.be/formulaires/Vademecum-Plantations-2020-FR.pdf>)
4. Une mise en avant de son projet sur les canaux de PlantC et du Pressoir d'Hortus au travers de différents outils de communication (photo, article, vidéo, réseaux sociaux, presse).

#### Art. 6 : Modalités d'introduction de la candidature

**L'appel à candidature est ouvert du 15 avril 2021 au 1<sup>er</sup> juin 2021 inclus.**

Les dossiers sont complétés via le formulaire en ligne ou déposés en mains propres auprès du Pressoir d'Hortus, rue Alphonse Detal 103, 6920 Froidlieu.

Lien hypertexte : <https://forms.gle/mWf5vfzmNN1EEifN8>

En cas de problème avec ce formulaire, contactez-nous via [info@pressoirhortus.be](mailto:info@pressoirhortus.be)

La candidature peut être complétée par voie électronique ou manuscrite.

Les organisateurs se réservent le droit d'invalider la candidature si la version manuscrite est peu lisible et entraîne une mauvaise compréhension du dossier.

#### Art. 7 : Validation de 3 candidats finalistes

Sur base des dossiers valables, le jury des organisateurs sélectionne 3 candidats finalistes. Pour autant que les mesures sanitaires le permettent, chaque parcelle visée des 3 finalistes fait l'objet d'une visite du terrain et/ou de l'exploitation par les organisateurs afin de confirmer l'éligibilité du dossier et clarifier tous les détails (contrats de plantation, paiements, convention, respect des conditions pour la subvention à la plantation, ...). Le candidat s'engage à recevoir les organisateurs à cet effet.

Si la parcelle envisagée ne convient pas, les organisateurs se réservent le droit de sélectionner un autre projet.

Le candidat accepte que son projet fasse l'objet de publications (textes, vidéos) via les réseaux sociaux, site internet des partenaires organisateurs ainsi que par la presse. Chaque candidat(e) accepte l'utilisation de leur image lors des différentes communications. Le(a) candidat(e) peut cependant exiger que certains éléments d'ordre privé ou sensibles ne soient pas repris.

#### Art. 8 : Jury

Le jury est composé de personnes provenant de différents horizons connectés aux structures des organisateurs. Chaque représentant a droit à une voix.

Le jury sélectionne les 3 candidats.

#### Art. 9 : Validation finale du lauréat

Une présentation des 3 projets finalistes sera réalisée sur nos médias. Entre le 10 et le 15 juin 2021 inclus, un sondage (Candidats 1, 2 ou 3, par ordre alphabétique) sera réalisé sur les pages Facebook des organisateurs pour laisser les citoyens choisir le projet qu'ils soutiennent.

Le candidat recevant le plus de votes - cumulés sur nos pages facebook respectives - sera notre lauréat et recevra les aides lui permettant de réduire jusqu'à 4.812,5 € le montant de sa facture pour l'implantation du verger.

## Art. 10 : Plantation

Le verger sera planté en novembre-décembre 2021, selon les conditions météorologiques et sous réserve que les fonds soient collectés. Le lauréat pourra sélectionner ses variétés parmi un panel de variétés anciennes pré-commandées à la pépinière Lemaire à Ychippe certifiée Certifruits, fournisseur du Pressoir d'Hortus.

Le candidat est propriétaire de la prairie permanente sur laquelle sera implantée le verger. Les organisateurs de l'appel se réservent le droit de ne pas planter le verger si le terrain ne satisfait pas les conditions pédologiques adéquates. Un autre candidat finaliste sera alors désigné après visite.

PlantC et le Pressoir d'Hortus s'engagent pour un verger ne dépassant pas 55 arbres. Au-delà, la totalité des frais de plantation est à charge du lauréat, sans garantie de fourniture des plants en 2021.

## Art 11. Entretien du verger

Le candidat, par la soumission d'un dossier de candidature, s'engage à entretenir son verger en :

- Réalisant au moins une taille annuelle les 5 premières années avec le Pressoir d'Hortus, ou tout autre indépendant disposant des compétences nécessaires ou lui-même s'il s'est formé à la taille de formation en axe central pour les fruitiers hautes tiges (voir Diversifruits.be pour plus d'infos).
- Arrosant lors des crises de sécheresse.
- Surveillant les protections bétail et ligatures.
- Surveillant la présence de campagnols et en veillant, pour ce faire, à maintenir une herbe pâturée à différentes périodes de l'année.
- Le verger possédera endéans les 3 premières années au moins 5 aménagements biodiversité parmi la liste non exhaustive suivante :
  - Nichoirs oiseaux
  - Haie (par tranche de 50 mètres)
  - Tas de branches
  - Tas de pierre sur un bord
  - Arbres morts en bordure
  - Zone de refus en bordure
  - Lierre
  - Mare
  - Abri à chauve-souris type nichoir ou bâtiment agricole à moins de 200 mètres
  - Autre aménagement validé par l'équipe du Pressoir.

Exemple: 2 nichoirs = 2 aménagements; 150 mètres de haies = 3 aménagements.

## Art.12: Accès aux citoyens lors de la démonstration de plantation

Dans un esprit de transmission de savoir et savoir-faire, le Pressoir d'Hortus organisera une démonstration lors de l'implantation du verger. L'objectif est double: montrer les bons gestes de plantation aux participants (max 30.) mais aussi permettre au lauréat de présenter son projet agricole au groupe.

## Art.13 : Recours

Aucun recours n'est autorisé par rapport aux décisions du jury.

#### Art.14: Calendrier des actions

- 15 avril - 1<sup>er</sup> juin minuit: Dépôt des candidatures
- 2-10 juin : Sélection des 3 finalistes
- 11-20 juin inclus: Vote citoyen sur nos réseaux
- 1<sup>er</sup> juillet au 1<sup>er</sup> novembre: Collecte des fonds sur la plateforme PlantC
- Novembre - Décembre 2021: Plantation et démonstration chez le lauréat.